

Séance du 22 janvier 2018

Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier, à vingt heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement dans la salle de réunion des bureaux de la CCBI, située à Haute Boulogne à Le Palais, sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS.

Nombre de conseillers :	* Étaient présents :	S. CHANCLU, M.-L. MATELOT
➤ en exercice : 23		F. LE GARS, M. COLLIN, P. ENHART, T. GROLLEMUND,
➤ présents : 19		J.-L. GUENNEC, L. HUCHET, M.-F. LE BLANC, G. LE CLECH,
➤ votants : 23		J. LEMAIRE, M.-C. PERRUCHOT, M. VALLADE
Date de convocation :		V. BERTHO, B. GIARD, C. GUILLOTTE, P. THOMAS
16/01/18		F.-X. COULON, P. GUÉGAN,
Date de publication et	* Étaient absents excusés (ayant remis pouvoir) :	A. HUCHET, Y. LOYER, J. MATELOT-MORAIS, N. NAUDIN
d'affichage : 24/01/18	* Étaient également présents :	C. ILLIAQUER, N. LE ROCH, G. CLÉMENT (CCBI)

Délibération n° 18-014-N12

ESPACES NATURELS – GRAND PHARE : OUVERTURE ET TARIFS BILLETTERIE 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe, comme suit, les dates, horaires et tarifs d'ouverture de la maison de site du Grand phare à compter du 1^{er} février 2018 :

1) Dates et heures d'ouverture :

	Période d'ouverture	Jours d'ouverture	Horaires
Vacances d'hiver	Fermeture exceptionnelle pour travaux 4G		
Avril, mai, juin et septembre	Du 13 avril au 30 juin et du 1 ^{er} au 30 septembre	5 jours sur 7 <i>Du mercredi au dimanche</i>	De 10 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Juillet et août	Du 1 ^{er} juillet au 31 août	7 jours sur 7	Fermé le vendredi matin
Octobre	Du 1 ^{er} au 31 octobre	3 jours sur 7 <i>Mercredi, vendredi, samedi</i>	De 13 h 00 à 17 h 00
Vacances de Toussaint	Selon calendrier	6 jours sur 7 <i>Du mardi au dimanche</i>	
Vacances de Noël	Du 26 au 31 décembre	Visite commentée tous les jours	Sur réservation

Les dernières entrées se font 20 minutes avant l'heure de fermeture

2) Tarifs billetterie :

- Tarifs des visites de l'ascension :

Visite libre en « Individuel » :	
Plein tarif	2,50 €
Saisonnier sur présentation des « Cartes saisonnier »	2,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans)	1,50 €
« Pass culturel » adulte (+ de 12 ans) sur présentation du billet d'entrée de la citadelle Vauban ou de la maison de site de la pointe des Poulains	3,00 €
Pass culturel enfant (de 7 à 12 ans) sur présentation du billet d'entrée de la citadelle Vauban ou de la maison de site de la pointe des Poulains	1,00 €
Insulaire (sur présentation de la carte insulaire)	gratuit
Enfant (- de 7 ans)	gratuit
Visiteur originaire d'un territoire jumelé avec la CCBI ou une commune de Belle-Île (sur présentation d'un document indiquant l'adresse)	gratuit
Journées du patrimoine (samedi ou dimanche)	gratuit

- Tarifs des visites commentées en individuel

Visite commentée 1 h 00	
Adulte	4,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans) et insulaire	3,00 €
Enfant (- de 7 ans)	1,00 €
Visite commentée d'1 h 30 Inclus l'ascension au phare	
Adulte	7,00 €
Enfant (de 7 à 12 ans) et insulaire	5,00 €
-7 ans	1,00 €

- Tarifs des visites en groupe (à partir de 10 personnes) :

Pour tous les types de visite en groupe :	
Visite libre groupe « Adultes et Enfants »	2,00 €/pers
Forfait visite commentée	30,00 €
Visite commentée 1h	4,00 €/pers
Visite commentée 1 h 30	5,00 €/pers
Accompagnateur (dans la limite de 1 personne toutes les 10 personnes)	Gratuit

- Tarifs des événements spéciaux :

Nuit du phare :	
Adulte	6,00 €/pers
Enfant (de 7 à 12 ans) et insulaire	3,00 €/pers
Enfant (- de 7 ans)	1,00 €/pers

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 24 janvier 2018

Frédéric LE GARS
Président



Accusé de réception en préfecture
056-245600465-20180122-D-18-014-N12-DE
Date de télétransmission : 24/01/2018
Date de réception préfecture : 24/01/2018